



Enseignant en milieu pénitentiaire

Type d'emploi : poste ouvert au personnel enseignant 1er degré – La priorité sera accordée aux enseignants possédant le CAPA-SH option F ou ayant une expérience pédagogique auprès d'adolescent ou de jeunes adultes en difficultés scolaires

Lieu d'exercice : Maisons d'arrêt de Nice ou Grasse

Date de prise de fonction : Rentrée scolaire

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif (sous réserve de détention du titre requis).

Conditions de rémunération :

- indemnité de fonctions particulières de professeur des écoles (sous réserve de détention d'un diplôme professionnel spécialisé (70.35€ brut/mois).
- indemnité pour enseignement en milieu pénitentiaire (87.73€ brut/mois)

Ces indemnités sont cumulables avec d'éventuelles HSE

Organisation du temps de travail : La durée hebdomadaire d'enseignement est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités) mais aussi à permettre une continuité de ce service auprès des détenus sans excéder les obligations réglementaires de service.

Cadre réglementaire: L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (circulaire n°2011-239 du 08/12/2011)

Description des missions :

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie.

Ainsi, l'enseignant inscrit sa mission dans le projet de l'unité locale de l'enseignement pour :

- développer à tous les niveaux de formation une approche différentiée du public, avec une attention particulière pour les mineurs et les jeunes majeurs,
- permettre aux élèves d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes.

Compétences et qualités requises :

- capacités d'adaptation dans un milieu spécifique.
- motivation à exercer auprès d'un public en situation de décrochage scolaire.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :

Monsieur le Proviseur, directeur de l'Unité Pédagogique Régionale PACA Corse, (ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr) et M. Fournier, Responsable Local de l'Enseignement de la maison d'arrêt de Grasse (rle.ma-grasse@justice.fr) et en copie à M. Maréchal, l'Inspecteur de l'ASH (ien-06.ash@ac-nice.fr)

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.